

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

numéro MLDC_240709_079
---------------------------

portant sur

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ ET À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HÉRAULT POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22, alinéa 24,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la décision n°MDLC\_230718\_092 du 18 juillet 2023 relative relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et à l'Association des maires de France de l'Hérault pour l'année 2023,

**VU** la demande de cotisation de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et à l'Association des maires de France de l'Hérault pour l'année 2024, enregistrée au numéro 2024-01-61917 le 29 janvier 2024,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : Du renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et à l'Association des maires de l'Hérault pour l'année 2024, pour un montant de cotisation de mille-trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-six centimes (1399,46 €),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 011, article 6281,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240709-lmc111876-AR-1-

1  
Date de télétransmission : 09/07/24  
Date de publication : 09/07/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le neuf juillet deux mille vingt-quatre,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE